

HABILITATION ELECTRIQUE

Travaux et/ou consignation d'ordre électrique BT – Indice BR
3 jours (21 heures)



OBJECTIF

- Réaliser en toute sécurité des interventions d'entretien et de dépannage et/ou des travaux d'ordre électrique sur des installations ou équipements électriques.
- Respecter ou réaliser la consignation du chargé d'exploitation et les instructions de sécurité.
- Exploiter ou rédiger les documents applicables dans le cadre des travaux hors tension et intervention BT et autres documents associés.
- Rendre compte de ses activités.

PRE-REQUIS

- Compétences en électricité dans le domaine de la tension considéré sur les ouvrages ou installations électriques.

PARTICIPANTS

- Toute personne appelée à intervenir sur des ouvrages électriques dans différentes typologies de bâtiments et de chantiers pour réaliser les interventions d'entretien et de dépannage d'ordre électrique.

PROGRAMME

THEORIE

Connaissances générales

- Les effets du courant
- Les zones d'environnement
- Les symboles d'habilitation
- La mise en sécurité d'un circuit
- L'utilisation des matériels
- Les équipements de protection
- La conduite à tenir en cas d'accident

Travaux d'ordre électrique

- L'identification des ouvrages BT
- Les fonctions des matériels électriques BT
- Les mesures de prévention
- Les niveaux d'habilitation nécessaires
- Les différentes consignations (en une ou deux étapes)
- L'analyse des risques
- La préparation des travaux
- Les travaux hors tension avec ou sans voisinage
- Le respect des consignes du chargé d'exploitation et instructions de sécurité
- La rédaction des documents

Entretien et dépannage

- Les zones d'environnement
- Les risques spécifiques aux interventions BT
- Les mesures de prévention
- La préparation d'une intervention
- Les niveaux d'habilitation nécessaires
- Les différentes interventions
- La consignation
- Les consignes de l'exploitant et instructions de sécurité
- La rédaction des documents.

PRATIQUE

- Le repérage des environnements ou locaux à risques
- L'analyse préalable à son intervention
- La mise en œuvre de ses EPI
- L'application des consignes de sécurité dans le cadre des travaux d'ordre électrique
- La préparation et la direction des travaux d'ordre électrique
- Le balisage de la zone de travaux et sa surveillance
- Les étapes de consignation
- La réalisation de connexions et de déconnexions
- La pose d'une nappe et d'un EPC
- La réalisation d'interventions de dépannage et de dépannage avec nécessité de consignation
- La rédaction des documents et le compte rendu de son activité.

Pratiques professionnelles réalisées sur des installations représentatives de l'environnement de travail habituel de l'apprenant.

- Cette formation est conforme à la norme NF C 18-510.
- Un recueil de prescriptions de sécurité électrique est remis à chaque stagiaire.